OFFICIEL

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU SÉNAT.

SESSION ORDINAIRE DE 1868.

A l'honorable Sénat et à l'honorable Chambre des Représentants des États-Unis.

Le comité soussigné, nommé pour s'enquérir, etc., [illegible] a l'honneur de faire le rapport suivant :

Votre comité a commencé ses investigations le 4 mai dernier, et a continué ses séances jusqu'à ce jour. Il a entendu 66 témoins, dont la déposition est annexée au présent rapport. Votre comité a également pris connaissance de documents officiels, de journaux et de pièces diverses, qui ont été soumis à son examen.

Votre comité a constaté que, depuis la fin de la guerre, la Louisiane a été le théâtre de troubles graves et répétés, qui ont entravé le développement de sa prospérité et mis en péril la sécurité de ses habitants. Ces troubles ont eu pour cause principale l'antagonisme existant entre les anciens propriétaires d'esclaves et la population affranchie, ainsi que l'hostilité de certains éléments politiques contre le gouvernement établi par la Constitution de 1864.

Votre comité a acquis la conviction que les violences commises ont été, dans la plupart des cas, le résultat d'une organisation secrète, connue sous le nom de Ku-Klux-Klan, dont les membres, liés par des serments terribles, poursuivaient un double but : intimider les électeurs républicains et empêcher, par la terreur, l'exercice régulier des droits politiques.

Les témoignages recueillis établissent que, dans plusieurs paroisses, des nègres ont été arrachés à leurs foyers pendant la nuit, battus de verges, mutilés ou tués, sans qu'aucune accusation régulière ait été portée contre eux. Dans la paroisse de Caddo, notamment, trente-deux meurtres politiques ont été commis en moins de six semaines, précédant l'élection municipale du printemps dernier.

Votre comité a également constaté que les autorités locales, loin de réprimer ces désordres, y ont souvent participé ou les ont tolérés. Plusieurs shérifs, membres de l'organisation, ont refusé d'arrêter les coupables ; quelques-uns ont même fourni des armes et des munitions aux bandes armées.

Le rapport signale en outre l'existence d'un système de fraude électorale qui, dans certaines localités, a faussé les résultats du scrutin. Des listes d'électeurs ont été falsifiées, des votes multiples ont été enregistrés, et des urnes ont disparu après le dépouillement.

Votre comité recommande l'adoption de mesures énergiques pour rétablir l'ordre, garantir la liberté du suffrage et assurer l'exécution impartiale des lois. Il propose notamment la création d'une force de police d'État, placée sous l'autorité du gouverneur, et l'institution de tribunaux spéciaux chargés de juger les crimes politiques.

Le comité croit devoir ajouter que la prospérité de la Louisiane est intimement liée à la paix publique. Tant que la terreur régnera dans les campagnes, les capitaux refuseront de s'engager, les immigrants éviteront le pays, et les plantations resteront en friche. Le rétablissement de l'ordre est donc, pour tous les intérêts, une nécessité absolue.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 12 juin 1868.

Signé : Joseph Bourgeois, président ; Thomas Hall, Pierre Lacoste, Jean-Baptiste Fortier, Alexandre Mouton, Charles Gayarré, Henry Clay Warmoth, Edmond Flood, Auguste Dupré, Louis Bush, Jacques Villeré, Numa Labatut, Hippolyte Landry, Étienne Roman, Michel Doradon, Jean-Marie Carondelet, Félix Pontalba, Gustave Fortier, Antoine Delacroix, Jules Mandeville, Paul Morphy, Édouard Livaudais, Charles Derbigny, Auguste Belmont, Jean-Baptiste Prudhomme, Victor Sauvinet, Hyacinthe Lafon, Jean-Baptiste Labranche, Jean-Baptiste Dubreuil, Jean-Baptiste Lacroix, Jean-Baptiste Dumaine